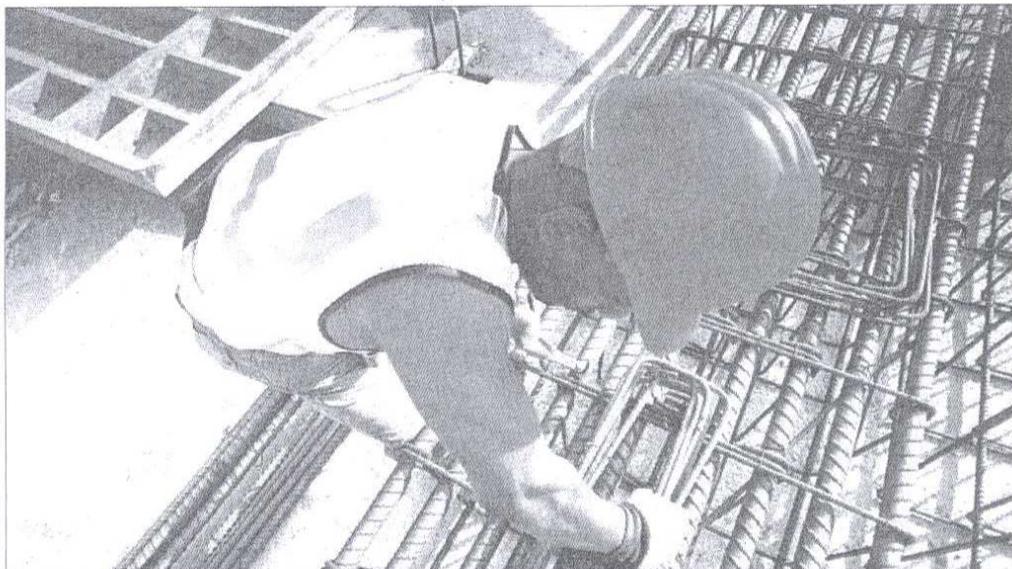


Ce que prévoit le 2^e contrat-programme

Un mini big-bang est attendu dans le secteur du BTP. Le 2^e contrat-programme dont la signature est prévue pour février prochain compte favoriser la création d'entreprises à participations financières public-privé, intégrer de nouveaux métiers comme la gestion déléguée des services publics et l'environnement.

Le deuxième contrat-programme qui doit être signé en février prochain entre le ministère de l'Équipement, la FNBTP (Fédération nationale du BTP) et la FMCI (Fédération marocaine de conseil et d'ingénierie) compte révolutionner le secteur du BTP. Selon des sources proches du département de Aziz Rabbah, le nouveau cadre contractuel entend apporter un appui au développement de l'entreprise BTP et de l'ingénierie. L'objectif étant de permettre aux opérateurs du secteur d'être compétitifs pour damer le pion à la concurrence étrangère. Concrètement, cet appui à l'entreprise BTP se déclinerait dans le contrat-programme à travers une mesure qui vise à encourager l'émergence de champions nationaux. Car, valeur aujourd'hui, l'entreprise BTP marocaine souffre de la concurrence étrangère, notamment turque et chinoise, et ce non seulement sur le marché local, mais aussi sur le marché africain qui offre des opportunités en or pour les opérateurs BTP.

La recette de la tutelle : activer le fameux principe du partenariat public-privé dans le secteur. En effet, la tutelle et la profession s'engagent à créer des entreprises communes à participations égales et à l'assise financière solide. Objectif, leur



Le contrat-programme en projet prévoit une réforme substantielle de tout l'environnement de l'entreprise BTP avec la mise en place d'un instrument d'appui technique aux PME nationales.

permettre de répondre à des appels d'offres relatifs à de gros marchés aussi bien au Maroc qu'en Afrique. Pays visés : Sénégal, Guinée, Mauritanie et Côte-d'Ivoire.

La stratégie en projet entend, par ailleurs, encourager les opérateurs du secteur à intégrer de nouveaux métiers dans leur nomenclature, comme la gestion déléguée des services publics, les métiers de l'environnement et les énergies renouvelables. Question de leur permettre de diversifier leurs activités et, partant, doper leurs performances. À cela, s'ajouterait une mesure portant une réforme substantielle de tout l'environnement de l'entreprise BTP avec la mise en place d'un instrument

d'appui technique aux PME nationales. Il s'agit, ainsi, de renforcer leur savoir-faire et affiner leur expertise. En fait, appuyer les entreprises marocaines sur le plan de l'expertise devrait leur permettre de décrocher plus facilement les marchés à l'international. En parallèle, les services de Aziz Rabbah se penchent actuellement sur l'étude de 43 projets de normes marocaines dans plusieurs segments de l'activité, notamment l'acier de béton, la signalisation routière, les équipements publics et les conduites d'assainissement. Et compte tenu de l'importance économique du BTP et de son incidence sur les autres secteurs, l'Équipement en partenariat avec la FNBTP et

la FMCI avait lancé en avril dernier une étude pour la mise en place d'un Observatoire de BTP. Un outil d'information permanent pour collecter et traiter l'ensemble des informations économiques et sociales du secteur.

La structure en projet devrait permettre, selon le ministère, de suivre en permanence les performances de l'activité à travers des indicateurs fiables et exploitables. L'Observatoire servira également d'outil d'aide à la décision, d'anticipation, de veille et d'évaluation des actions de politique économique par rapport aux changements survenus dans l'environnement du BTP. Une fois opérationnel, le nouveau dispositif développerait une sorte d'intelligence économique sectorielle relative au BTP et accroîtrait les capacités concurrentielle et décisionnelle du secteur. Il devrait faciliter enfin la planification stratégique. ■

Saïd Naoumi

La tutelle planche sur l'étude de 43 projets de normes marocaines dans différents segments du BTP.